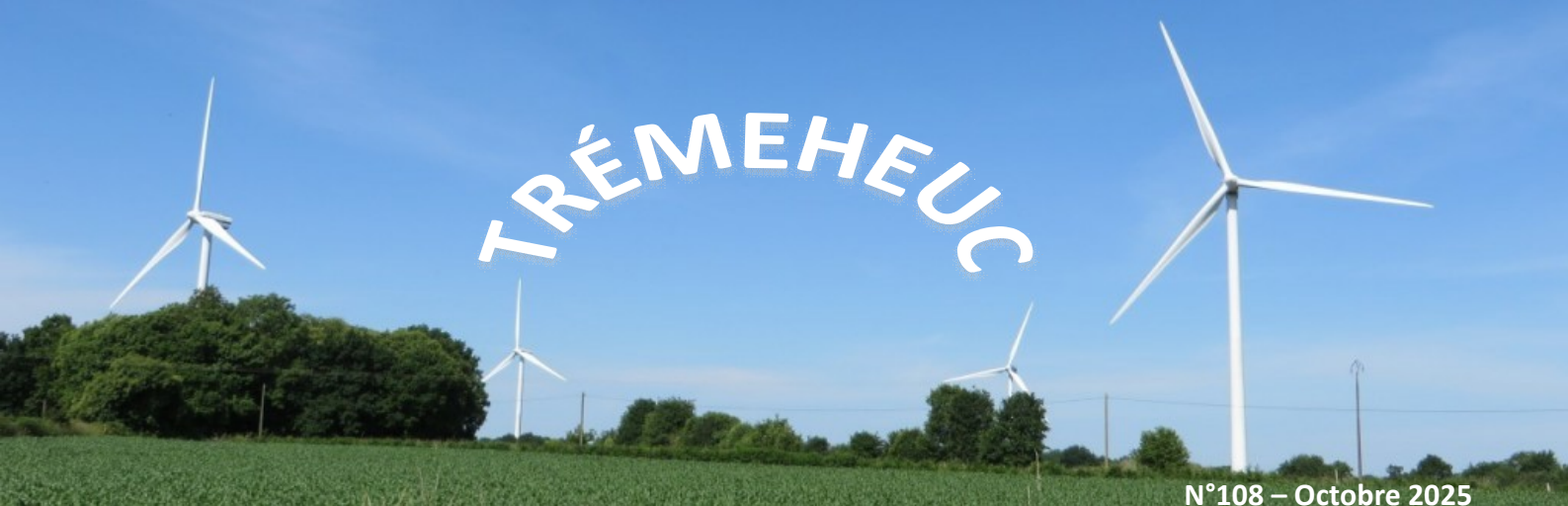




Conseil Municipal du 03 octobre 2025

SACPA – Renouvellement de la convention

Le contrat de capture et de gestion de la fourrière animale qui nous lie à la SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il convient donc de le renouveler. Le contrat est conclu pour une période de 12 mois, débutant au 1er janvier 2026. Il pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans. Chacune des parties pourra le dénoncer par lettre recommandée avec avis de réception 6 mois avant la fin de la période en cours. Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations énoncées dans le contrat est de 503,68 € HT pour une population de 361 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à renouveler et signer le contrat avec la SACPA concernant la capture et la gestion de la fourrière animale, conformément au document joint, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Réserve incendie La Retardais – Acquisition de terrain

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée A684 de Madame Patricia NIVOLLE au lieu-dit "La Retardais" afin d'y installer une réserve à incendie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette acquisition, fixe le prix d'acquisition à 5 € TTC le m², tous les frais qui en seront la conséquence (géomètre, notaire, etc.) seront à la charge de l'acquéreur, établi les actes de propriété par acte administratif ou notarié, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Devis Grille d'affichage

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 581-13 du code de l'environnement précise qu'en vue d'assurer la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations, le maire détermine et fait aménager sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

A ce titre, des règles spécifiques doivent être respectées pour l'instauration de ces emplacements. La surface minimale que chaque commune doit réserver à ce type d'affichage varie selon la population.

L'article R. 581-2 du code de l'environnement précise que cette surface est de :

- 4 m² pour les communes de moins de 2 000 habitants ;
- 4 m² plus 2 m² par tranche de 2 000 habitants au-delà de 2 000 habitants pour les communes de 2 000 et 10 000 habitants ;
- 12 m² plus 5 m² par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants pour les autres communes.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal un devis de l'entreprise « Le Fer sur Mesure » concernant la réalisation et l'installation d'une grille d'affichage de 4m².

Montant du devis : 1 596,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'installer la grille d'affichage au niveau de l'abri de bus – route de la croix verte, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise « Le Fer sur Mesure » pour un montant de 1 596,00 € TTC.

Devis peinture définitive STOP

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise « Signalisation Marquage Revêtement concernant la réalisation d'un marquage au sol d'une bande Stop au carrefour de la route de la croix verte.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ce devis.

Coordonnées

4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30

Cérémonie du souvenirs – Mardi 11 novembre 2025

Monsieur le Maire de Trémeheuc, le Conseil Municipal et les associations d'anciens combattants et victimes de guerre ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie du souvenir, en hommage à tous les morts pour la France, qui se déroulera le mardi 11 novembre 2025 près du Monument aux Morts.

Le rassemblement à la Mairie est prévu à 11h30, le dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 11h45.

Monsieur le Maire prononcera à cette occasion le message du Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées.

Le vin d'honneur vous sera offert dans la salle de la Mairie.

Après la cérémonie du souvenir, se tiendra dans la salle des fêtes, à partir de 12h30, le repas de la municipalité où chacun d'entre vous est convié. (Offert pour les plus de 65 ans et participation financière de 35 € pour les autres participants).

Les participants au repas de la municipalité devront s'inscrire, en mairie, **avant le 24 octobre 2025**.

Menu du Repas de la Municipalité :

Kir Pétillant et Mise en bouche

Cassolette de noix de Saint Jacques crème de safran Julienne de légumes

Filet mignon de porc à la crème de cidre

Plat Servi accompagné de sa purée de potimarron / pomme confite – Mille feuille de pomme de terre / macaron champignon

Assiette deux fromages (Brie et Tome de Savoie)

Trompe l'oeil cerise (bavaroise vanille et griolle)

Boissons et café compris

Communauté de Communes

Plan de mobilité simplifié – TEMPO

Participez à l'avenir des mobilités en Bretagne romantique ! Vous avez des idées pour faciliter vos trajets quotidiens ? C'est le moment de les partager !

La Communauté de communes Bretagne romantique lance une consultation publique sur son Plan de Mobilité Simplifié (PMS). Que vous soyez cycliste, piéton, automobiliste ou usager des transports collectifs, chaque avis compte pour construire un territoire plus durable et accessible. Vous pouvez lire le Plan de Mobilité Simplifié sur le site : <https://bretagneromantique.fr/mobilite/plan-de-mobilite/>

Du 1er octobre (9h00) au 30 octobre 2025 (13h00). Participez et faites entendre votre voix ! Envoyez vos observations à : mobilite@bretagneromantique.fr

Atelier « Reprenez le pouvoir sur votre énergie » – Les écogestes au quotidien

Et si vous repreniez le contrôle sur votre consommation d'énergie et vos factures ? Cet automne, la Communauté de communes Bretagne romantique propose une série d'ateliers et de rencontres pour informer, outiller et accompagner vers plus de sobriété... et plus d'autonomie ! Réduire ses consommations au quotidien, comprendre ses usages, produire sa propre énergie... Que vous soyez locataire, propriétaire, curieux ou déjà engagé, ces temps sont faits pour vous.

Lundi 6 octobre – 9h30/11h30 Combours, Maison France Services

Pour découvrir des astuces concrètes et faciles à mettre en place pour limiter sa consommation, sans perte de confort, tout en baissant sa facture ! Lors de cet atelier, vous apprendrez : des gestes simples pour réduire votre consommation d'énergie ; des solutions locales pour agir chez vous et autour de vous. Profitez-en pour découvrir également nos autres événements de la série, dédiés à l'installation de panneaux solaires. Cette soirée d'informations est animée par Solarcoop, la SCIC Les Survoltés et le dispositif Rénov' Habitat Bretagne, porté par le Pays de Saint-Malo. GRATUIT – SUR INSCRIPTION : 02 23 16 45 45

Le civisme, c'est respecter les autres pour mieux vivre ensemble

 Assez des crottes sur les trottoirs et la voie publique.

Votre chien ne peut pas ramasser... Mais vous, si.

☒ ☒ Une crotte oubliée, c'est :

- Des rues sales
- Des enfants qui marchent dedans
- Des nuisances pour tous

 Un petit sac suffit.

 Un bon geste aussi.

Ramassez, respectez.

 **Amende** : jusqu'à 135 € pour non-ramassage

Merci de garder notre commune propre.